

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 8 mai 2023 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, au 2197 rang St-Joseph, à laquelle sont présents:

Monsieur le maire:	Guy Dupuis
Mesdames les conseillères:	Marie-Pier Bourassa Noémi Robitaille
Messieurs les conseillers:	Richard Baril Jean-Luc Boisclair Nicolas Goulet Jean-François Jodoin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Guy Dupuis.

Est aussi présent, monsieur Daniel Larente, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2023-05-090

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
4. Approbation des comptes
5. Dépôt d'une demande d'aide financière PRIMEAU 2023 (Volet 2 - Conduites)
6. Octroi de mandat à la firme Techni-Consultant - collaborateurs externes pour la réalisation de la stratégie d'économie en eau potable
7. Offre de services professionnels - Révision 4 - Étude de faisabilité visant l'élaboration d'un projet de regroupement des ressources administratives et techniques pour le réseau de distribution en eau potable Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale
8. Octroi du contrat à Pavage Drummond Inc.
9. Autorisation de dépense pour l'activité du 3 juin 2023
10. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour dépôt au MAMH
11. Demande d'entretien des cours d'eau par la MRC de Nicolet Yamaska
12. Demande de ClicSÉCUR pour monsieur Daniel Larente
13. Projet Camir Industries – Lot 5 231 184

14. Fédération canadienne des municipalités – programme de gestion des actifs municipaux – élaboration du tableau de bord d’aide à la décision – mandat d’ingénierie
15. Fédération canadienne des municipalités – programme de gestion des actifs municipaux – bilan de santé des bâtiments municipaux – mandat d’architecture
16. Fédération canadienne des municipalités – programme de gestion des actifs municipaux – inventaire des éléments de surface du périmètre urbain – mandat d’arpentage
17. Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Demande de participation au projet de remplacement des conduites sur le rang Saint-Joseph
18. Réfection du rang St-Charles - Mandat de services professionnels complémentaires - GénieCité
19. Poste de pompage (Poste 103) – Mandat de services professionnels - Enerco Groupe-Conseil Inc.
20. Prêt temporaire - TECQ 2019-2023
21. Varia
22. Suivi des comités
23. Période de questions
24. Levée de l’assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé par Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

2022-05-091

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

Il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet et appuyé par Monsieur Jean-Luc Boisclair et résolu par ce conseil d’adopter le procès-verbal du 11 avril 2023 tels que présenté et sans lecture.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

2023-05-092

4. Approbation des comptes

CONSIDÉRANT QUE le directeur général certifie la disponibilité des fonds pour les comptes à payer au montant de 28 295.91\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu par ce conseil d’adopter ces comptes et d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

2023-05-093

5. Dépôt d’une demande d’aide financière PRIMEAU 2023 (Volet 2 - Conduites)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu’elle comprend bien toutes les modalités du

programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Pier Bourassa appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu par ce conseil:

- **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- **QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- **QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts (volet 2);
- **QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 2).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-094

6. Octroi de mandat à la firme Techni-Consultant - collaborateurs externes pour la réalisation de la stratégie d'économie en eau potable

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 27 avril 2023 afin d'accompagner la Municipalité dans son obligation en matière de Stratégie d'économie d'eau potable régie par le ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil d'accepter l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant Inc. au coût de 2 450\$ plus les taxes applicables.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-095

7. Offre de services professionnels - Révision 4 - Étude de faisabilité visant l'élaboration d'un projet de regroupement des ressources administratives et techniques pour le réseau de distribution en eau potable Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Baie-du-Febvre, Saint-Zéphirin, Saint-Elphège, Sainte-Perpétue, La Visitation et Sainte-Monique ont obtenu une aide financière au Programme de Fonds régions et ruralité volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale pour réaliser une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité consiste à:

- Évaluer le niveau de faisabilité d'un regroupement de services des ressources humaines, matérielles et financières au niveau des opérations quotidiennes dans la gestion de l'eau potable.
- Évaluer l'automatisation des infrastructures d'eau potable et ultimement celles des eaux usées pour permettre un suivi à distance des installations des municipalités participantes.
- Élaborer un plan de communication clair pour favoriser l'efficacité, comme en période de pénuries d'eau ou lors d'avis d'ébullition;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Techni-Consultant a transmis une offre de services à titre de collaborateur externe au montant de 40 000 \$ avant taxes, pour la coordination des livrables de ce programme et d'un montant de 10 000\$ avant taxes, est également budgété pour des mandats à d'autres firmes externes, selon le besoin;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses font partie des dépenses admissibles de l'aide financière du Programme de Fonds régions et ruralité volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil de mandater l'entreprise Techni-Consultant au titre de collaborateur externe au montant de 40 000 \$ plus taxes et d'un montant budgétaire de 10 000 \$ avant taxes pour des mandats externes,

selon le besoin, pour l'élaboration des livrables du programme de Fonds régions et ruralité volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-096

8. Octroi du contrat à Pavage Drummond Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres public le 21 avril 2023 pour la réfection du Rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions par Génicité, le plus bas soumissionnaire était Pavage Drummond Inc. au montant de 426 196.76\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il reste 435 193\$ à dépenser dans la TECQ d'ici le 31 décembre 2023 pour la réfection du rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être finalisés au plus tard le 23 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Noémi Robitaille appuyé par Monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'octroyer le contrat au montant de 426 196.76\$ taxes incluses à Pavage Drummond Inc.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-097

9. Autorisation de dépense pour l'activité du 3 juin 2023

CONSIDÉRANT l'activité du 3 juin 2023 organisée par les loisirs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'activité, des dépenses sont à prévoir pour la location de jeux gonflables, camion de nourriture, maquilleuse, location de toilette, etc.;

CONSIDÉRANT le montant de 2 000\$ plus taxes pour assurer les dépenses de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Noémi Robitaille appuyé par Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil d'autoriser la dépense de 2 000\$ plus taxes pour la location de jeux gonflables, camion de nourriture, maquilleuse, location de toilette et tout autre dépense relative à l'événement.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-098

10. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour dépôt au MAMH

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du dépôt du plan d'intervention préparé par Génicité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du contenu dudit plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la Municipalité à réaliser tous les travaux recommandés par le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monieur Richard Baril appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil que la Municipalité de Sainte-Perpétue approuve la mise à jour du plan d'intervention pour dépôt au MAMH.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-099

11. Demande d'entretien des cours d'eau par la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT la demande d'entretien des cours d'eau sur le territoire de Sainte-Perpétue le 26 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau verbalisés sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu que ce conseil transmette la demande d'entretien du cours d'eau sur le territoire de Ste-Perpetue à la MRC Nicolet-Yamaska.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-100

12. Demande de ClicSÉCUR pour monsieur Daniel Larente

Municipalité de Ste-Perpétue
Numéro d'identification: 8813 431788

Résolution écrite tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration

Il est résolu que Daniel Larente soit autorisé:

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉCUR-Entreprise;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises, généralement, à faire tout ce qui est utile à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Maire, Guy Dupuis
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Conseiller no 1, Richard Baril
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Conseiller no 2, Jean-Luc Boisclair
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Conseiller no 3, Nicolas Goulet
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Conseiller no 4, Marie-Pier Bourassa
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Conseiller no 5, Jean-François Jodoin
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Conseiller no 6, Noémi Robitaille
Ste-Perpétue, le 8 mai 2023

Étant donné que tous les administrateurs de la société Municipalité de Ste-Perpétue qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 8 mai 2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone A-05 au plan de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sert à des fins d'usinage depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité du 9 janvier 2023, dossier 438767 de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation est nécessaire pour toute demande de changement d'usage;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur des activités commerciales, plus précisément à des fins d'entrepôt pour une entreprise ayant pignon sur rue sur un autre lot que l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT QUE le lot ne sert pas à l'agriculture depuis plus de 45 ans;

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants servent à l'agriculture depuis toutes ces années sans contraintes;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment en place empêche l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas considéré comme un immeuble protégé ni une maison d'habitation, les distances séparatrices ne sont donc pas applicables;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'entreposage se déroulent à l'intérieur du bâtiment et qu'aucun rejet ne proviendra des activités commerciales;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que très peu de lots vacants dans la Municipalité et que ce site est déjà en activité depuis plus de 45 ans;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de meilleur site disponible dans la Municipalité pour y tenir ces activités commerciales;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture se pratique sur les propriétés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet commercial ne nécessite pas d'eau; Considérant la faible superficie de l'unité d'évaluation afin d'y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le site ne sert pas à des activités agricoles, mais industrielle, ce lieu fait partie des activités économiques de la Municipalité et il est tout à fait normal de souhaiter la pérennité des activités déjà en place;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas souhaitable de laisser à l'abandon ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est dotée d'un PDZA dont toutes les actions ont été mises en place. Elle termine actuellement à la rédaction de son second PDZA et l'adoption se fera sous peu;

Considérant que le projet est conforme aux normes de zonage de la Municipalité et au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Boisclair appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-102

14. Fédération canadienne des municipalités – programme de gestion des actifs municipaux – élaboration du tableau de bord d'aide à la décision – mandat d'ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue a obtenu une l'aide financière de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un des documents livrables de ce programme est un *Tableau de bord d'aide à la décision*;

CONSIDÉRANT QUE ce *Tableau de bord d'aide à la décision* doit inclure l'intégration des actifs municipaux dans une base de données de géomatique, l'établissement des cycles de vie de chaque type d'infrastructure, l'estimation des coûts unitaires des interventions et leur valeur de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE ce *Tableau de bord d'aide à la décision* doit être réalisé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PLP Consultants a transmis une offre de services professionnels au montant de 4 000 \$ avant taxes pour l'élaboration du tableau de bord d'aide à la décision;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles à l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Pier Bourassa appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil de mandater l'entreprise PLP Consultants au montant de 4 000\$ plus taxes pour effectuer le tableau de bord d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-103

15. Fédération canadienne des municipalités – programme de gestion des actifs municipaux – bilan de santé des bâtiments municipaux – mandat d'architecture

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités demande un *Rapport concernant l'état des actifs*;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments municipaux représentent des actifs municipaux, un bilan de santé doit être effectué par une firme d'architectes;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a transmis une demande de proposition à sept (7) firmes d'architectes pour l'élaboration du bilan de santé des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a transmis une recommandation indiquant que la firme TBMaestro inc. est le seul soumissionnaire conforme au montant de 4 500 \$ avant taxes pour l'inspection de l'Hôtel de Ville et de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses font partie des dépenses admissibles à l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu par ce conseil de mandater la firme TBMaestro inc. au montant de 4 500\$ plus taxes pour l'élaboration du bilan de santé de bâtiments municipaux dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-104

16. Fédération canadienne des municipalités – programme de gestion des actifs municipaux – inventaire des éléments de surface du périmètre urbain – mandat d'arpentage

CONSIDÉRANT QUE le Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités demande un *Rapport concernant l'état des actifs*;

CONSIDÉRANT QUE les éléments manquants de surface (signalisation, regard, vanne, borne-fontaine, etc.) du périmètre urbain doivent être inventoriés par un arpenteur;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Synergis a transmis une offre selon un tarif horaire de pour effectuer le relevé des éléments de surface manquants;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a transmis une estimation au montant maximum de 1600 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE seulement les heures réelles travaillées seront facturées;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses font partie des dépenses admissibles de l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil de mandater le Groupe Synergis au montant maximum de 1 600\$ plus taxes, pour effectuer le relevé des éléments de surface manquants dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-105

**17. Ministère des Transports et de la Mobilité durable -
Demande de participation au projet de remplacement des
conduites sur le rang Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de remplacement de conduites sur le rang Saint-Joseph identifiés au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le rang Saint-Joseph est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant le remplacement de conduites d'eau potable, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sous le rang Saint-Joseph, propriété du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il est envisagé que ce projet soit réalisé en partie dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux et que des protocoles d'ententes doivent être signés avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Noémi Robitaille appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil de demander la participation du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre des travaux de remplacement de conduites d'eau potable, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur le rang Saint-Joseph.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-106

**18. Réfection du rang St-Charles - Mandat de services
professionnels complémentaires - Génicité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait réaliser les plans et devis nécessaires à la réfection du rang St-Charles par Génicité en 2022 et ce suivant l'offre de service datée du 11 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel d'offres réalisée en mai 2022 aucun contrat n'a été octroyé;

CONSIDÉRANT QUE Génicité a émis une offre de services complémentaire datée du 1^{er} février 2023 au montant de 8 500\$ et incluant:

- La mise à jour de devis et de l'estimation
- La préparation et la gestion de l'appel d'offres
- L'analyse des soumissions et la recommandation
- La surveillance bureau et chantier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est retournée en appel d'offres

pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entériner l'offre de services de Génicité et les services rendus par cette firme jusqu'ici et ceux à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'entériner l'offre de services de Génicité et les services rendus par cette firme jusqu'ici et ceux à venir pour un montant total de 8 500\$ plus taxes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-107

19. Poste de pompage (Poste 103) – Mandat de services professionnels - Enerco Groupe-Conseil Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite construire un nouveau poste de pompage des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la Municipalité doit mandater un ingénieur électrique afin de préparer les plans et le devis électrique afin de les joindre aux plans et devis civils préparés par Génicité;

CONSIDÉRANT QUE Enerco Groupe-Conseil Inc. a émis une offre de services datée du 9 mars 2023 au montant de 5000\$ et incluant:

- Les plans et devis définitifs – 5 000\$
- L'assistance technique durant la construction (taux horaire)
 - Ingénieur 129\$/h
 - Dessinateur Senior 91\$/h
 - Dessinateur 77\$/h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Boisclair appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil que l'offre de services de Enerco Groupe-Conseil Inc. soit acceptée au montant forfaitaire de 5 000\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis définitifs (électrique) et aux taux horaires prévus à l'offre de services pour l'assistance durant la construction.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-05-108

20. Prêt temporaire - TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT les travaux prévus à la programmation no. 5 de la TECQ 2019-2023 et approuvée le 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir d'un prêt temporaire pour assurer le paiement des fournisseurs exécutant ces travaux dans l'intervalle de recevoir le versement de la TECQ 2019-2023 en mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil:

- d'autoriser le directeur général, M. Daniel Larente, à demander un tel prêt auprès de la Caisse Desjardins de Nicolet - Centre de service de Sainte-Perpétue ;

- de confirmer le montant dudit prêt représentant le coût des travaux prévus en 2023 soit 764 468\$;
- d'accepter le taux d'intérêt fixé à _____ %
- d'autoriser le directeur général, M. Daniel Larente, et le maire, Guy Dupuis, à signer tout document relatif audit prêt.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

21. Varia

22. Suivi des comités

23. Période de questions

2023-05-109

24. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé par Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de lever la séance à 20h40.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Dupuis
Maire

Daniel Larente
Directeur-général et
greffier-trésorier

